

## **Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral**

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2010 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. La candidate/le candidat doit, par l'examen, fournir la preuve qu'elle/qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de garde-frontière qualifié/e.

### **Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:**

- a. prouvent qu'elles/qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou au moins une formation professionnelle de base de 3 ans au sens de l'art. 17 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10);
- b. ont achevé les cours d'introduction 1 et 2 avec une moyenne globale de notes pour chaque cours d'au moins 4,0 *et*
- c. ont été jugé(e)s aptes à la profession de garde-frontière durant le stage pratique I.

### **Questions administratives:**

|                     |                  |                           |
|---------------------|------------------|---------------------------|
| Dates des épreuves: | 30.06–02.07.2010 | épreuves d'examen écrites |
|                     | 28.06–29.06.2010 | épreuve d'examen orale    |
|                     | 05.07.2010       | épreuve d'examen pratique |

Taxe d'examen: aucune taxe d'examen n'est perçue

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes  
Commandement du corps des gardes-frontière  
Formation d'application  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne

Délai d'inscription: 26.03.2010

### **L'inscription comporte:**

- a. une récapitulation de la formation scolaire et/ou professionnelle suivie;
- b. des copies des certificats nécessaires à l'admission;
- c. la mention de la langue d'examen;
- d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

19 janvier 2010

Administration fédérale des douanes AFD:  
Direction générale des douanes Berne